GRAND PARIS SEINE & OISE
COMMUNAUTÉ URBAINE

PARVENU LE
11 FEV. 2019
SOUS-PRÉFECTURE
78 MANTES LA JOLIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 11/12/2018

Le Conseil communautaire, légalement convoqué le mercredi 05 décembre 2018, s'est réuni à la Salle des fêtes, Place du 8 Mai 1945 à Gargenville, en séance publique, sous la présidence de Philippe TAUTOU, Président.

Etaient présents :

Monsieur TAUTOU Philippe, Président

Monsieur OLIVE Karl, Monsieur BROSSE Laurent, Monsieur ROULOT Eric, Madame JAUNET Suzanne, Monsieur SANTINI Jean-Luc, Madame ZAMMIT-POPESCU Cécile, Monsieur DUMOULIN Pierre-Yves, Monsieur PIERRET Dominique, Monsieur DELRIEU Christophe, Monsieur GRIS Jean-Luc, Monsieur VOYER Jean-Michel, Vice-présidents

Monsieur HONORE Marc, Madame BOURE Dominique, Monsieur LEBOUC Michel, Monsieur RIPART Jean-Marie, Monsieur BISCHEROUR Albert, Conseillers délégués

Monsieur BERCOT Jean-Frédéric, Monsieur BERTRAND Alain, Madame BLONDEL Mireille, Monsieur BOUDET Maurice, Monsieur BOUREILLE Samuel, Madame BROCHOT Monique, Monsieur CHAMPAGNE Stephan, Monsieur CHARBIT Jean-Christophe, Monsieur CHARMEL Lucas, Monsieur CRESPO Julien, Monsieur DAFF Amadou, Monsieur DAZELLE François, Monsieur DESSAIGNES Pierre-Claude, Madame DI-BERNARDO Maryse, Madame DUMOULIN Cécile, Monsieur FAIST Denis, Monsieur FASTRE Jean-François, Madame FAVROU Paulette, Monsieur FERRAND Philippe, Madame FOUQUES Marie-Thérèse, Monsieur FRANCART Jean-Louis, Monsieur FRANCOIS-DAINVILLE Hubert, Monsieur GAILLARD Pierre, Monsieur GAUTIER Pierre, Madame GENDRON Nicolle, Madame GENEIX Monique, Monsieur GIARD Yves, Madame HAMARD Patricia, Monsieur JEANNE Stéphane, Monsieur JOSSEAUME Dominique, Madame KAUFFMANN Karine, Monsieur LANGLOIS Jean-Claude, Monsieur LE BIHAN Paul, Monsieur LEBRET Didier, Monsieur LEMAIRE Jean, Monsieur LEMARIE Lionel, Monsieur LEPINTE Fabrice, Monsieur MANCEL Joel, Monsieur MAUREY Daniel, Monsieur MEMISOGLU Ergin, Madame MERLIN Mireille, Monsieur MERY Philippe, Madame MESSMER Virginie, Monsieur MEUNIER Patrick, Monsieur MONNIER Georges, Monsieur MONTANGERAND Thierry, Madame MORILLON Atika, Monsieur MORIN Laurent, Monsieur NAUTH Cyril, Monsieur NEDJAR Djamel, Monsieur OURS-PRISBIL Gérard, Monsieur PASCAL Philippe, Monsieur PERRAULT Patrick, Madame PLACET Evelyne, Monsieur PONS Michel, Monsieur POURCHE Fabrice, Monsieur POYER Pascal, Monsieur REINE Jocelyn, Madame REYNAUD-LEGER Jocelyne, Monsieur RIBAULT Hugues, Madame SENEE Ghislaine, Madame SIMON Josiane, Monsieur SIMON Philippe, Madame SORNAY Elodie, Monsieur SPANGENBERG Frédéric, Madame TOURET Aude, Monsieur TURPIN Dominique, Madame VINAY Anne-Marie, Madame MEUNIER Virginie, Monsieur GUERIN Pierre, Conseillers communautaires

Formant la majorité des membres en exercice (087 présents / 129 conseillers communautaires).

Absent(s) représenté(s) : 35 : Madame ARENOU Catherine (donne pouvoir à Monsieur GAILLARD Pierre), Monsieur BEDIER Pierre (donne pouvoir à Monsieur SANTINI Jean-Luc), Monsieur GARAY François (donne pouvoir à Monsieur BISCHEROUR Albert), Madame DEVEZE Fabienne (donne pouvoir à Monsieur HONORE Marc), Madame BARBIER Corinne (donne pouvoir à Monsieur LEMARIE Lionel), Monsieur BEGUIN Gérard (donne pouvoir à Monsieur BOUREILLE Samuel), Monsieur BRUSSEAUX Pascal (donne pouvoir à Monsieur LEBRET Didier), Monsieur CECCONI Jean-Michel (donne pouvoir à Monsieur BROSSE Laurent), Monsieur COGNET Raphael (donne pouvoir à Madame MERLIN Mireille), Madame COSTE Nathalie (donne pouvoir à Madame SENEE Ghislaine), Monsieur DANFAKHA Papa Waly (donne pouvoir à Madame HAMARD Patricia), Madame DE PORTES Sophie (donne pouvoir à Monsieur DESSAIGNES Pierre-Claude), Madame DIOP Dieynaba (donne pouvoir à Madame BROCHOT Monique), Madame DOS SANTOS Sandrine (donne pouvoir à Monsieur MONNIER Georges), Madame EL MASAOUDI Fatiha (donne pouvoir à Monsieur MEUNIER Patrick), Monsieur EL HAIMER Khattari (donne pouvoir à Madame MORILLON Atika), Madame FERNANDES Anke (donne pouvoir à Monsieur BERTRAND Alain), Madame FUHRER-MOGUEROU Monique (donne pouvoir à Madame GENEIX Monique), Madame GAMRAOUI-AMAR Khadija (donne pouvoir à Monsieur JOSSEAUME Dominique), Monsieur GESLAN Philippe (donne pouvoir à Monsieur MAUREY Daniel), Monsieur HANON Michel (donne pouvoir à Monsieur JEANNE Stéphane), Monsieur HATIK Farid (donne pouvoir à Madame BLONDEL Mireille), Monsieur HAZAN Stéphane (donne pouvoir à Monsieur PERRAULT Patrick), Monsieur JOREL Thierry (donne pouvoir à Madame DI-BERNARDO Maryse), Monsieur LAVIGOGNE Jacky (donne pouvoir à Monsieur POYER Pascal), Monsieur MARTINEZ Paul (donne pouvoir à Monsieur FAIST Denis), Monsieur MOUTENOT Laurent (donne pouvoir à Monsieur MEMISOGLU Ergin), Monsieur MULLER Guy (donne pouvoir à Madame DUMOULIN Cécile), Madame PERESSE Marie (donne pouvoir à Monsieur RIBAULT Hugues), Madame PRIMAS Sophie (donne pouvoir à Monsieur TAUTOU Philippe), Monsieur PRELOT Charles (donne pouvoir à Monsieur DELRIEU Christophe), Madame REBREYEND Marie-Claude (donne pouvoir à Monsieur RIPART Jean-Marie), Monsieur TAILLARD Michel (donne pouvoir à Madame REYNAUD-LEGER Jocelyne), Monsieur VIALAY Michel (donne pouvoir à Monsieur PASCAL Philippe), Monsieur VIGNIER Michel (donne pouvoir à Monsieur CRESPO Julien)

Absent(s) non représenté(s) : Monsieur ANCELOT Serge (absent excusé), Monsieur COLLADO Pascal (absent excusé), Monsieur DAUGE Patrick (absent excusé), Monsieur OUTREMAN Alain (absent excusé), Monsieur ROGER Eric (absent excusé), Madame SALL Rama (absente excusée), Madame SAINT-AMAUX Servane (absente excusée)

Secrétaire de séance : Christophe DELRIEU

PLAN LOCAL D'URBANISME D'ORGEVAL : APPROBATION DE LA MODIFICATION N°4

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.153-36 et suivants,

VU les statuts de la Communauté urbaine,

VU le Plan Local d'Urbanisme (PLU) d'Orgeval approuvé le 21 mars 2011 et modifié le 17 décembre 2013, le 4 octobre 2015 et le 23 juin 2016,

VU l'arrêté du Président n° A2018_30 du 3 avril 2018 organisant l'enquête publique portant sur le projet de modification du PLU,

VU le rapport de Monsieur Jean-Pierre REDON (commissaire-enquêteur) en date du 2 juillet 2018,

VU l'avis favorable du Conseil municipal relatif à la modification du PLU à approuver en date du 9 octobre 2018,

VU l'avis favorable de la commission n°3 « Aménagement du territoire, urbanisme, aménagement de l'espace, politique de la ville, insertion, renouvellement urbain, habitat, territoires ruraux » consultée le 27 novembre 2018,

CONSIDERANT que la commune d'Orgeval dispose d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 21 mars 2011 et modifié 3 fois depuis,

CONSIDERANT que la commune a défini en 2010 son projet d'aménagement et de développement durables autour de 3 axes : conforter la vocation résidentielle du village et des hameaux, dynamiser la zone économique, préserver les espaces naturels et l'environnement,

CONSIDERANT que si les axes demeurent inchangés, leur déclinaison dans les différents documents du PLU et notamment les orientations d'aménagement et de programmation ainsi que le règlement doivent faire l'objet d'ajustements en attendant l'approbation d'un PLU à l'échelle intercommunale, et que ces besoins d'ajustements ont conduit à l'engagement d'une procédure de modification n°4 du PLU,

CONSIDERANT que le projet de modification n°4 du PLU portait initialement sur différents points :

- Permettre la réhabilitation du parc de la Brunetterie en autorisant la reconstruction du château démoli,
- Préciser les conditions pour la création d'équipements et de logements sociaux et faciliter l'implantation de constructions dans les zones urbaines à vocation principalement résidentielle (UA et UH),
- Anticiper la création d'une aire d'accueil des gens du voyage par la Communauté urbaine,
- Adapter les emplacements réservés (ER) en cohérence avec les besoins d'acquisition de la commune (création de logements sociaux et aménagement d'un terrain de sport),
- Assouplir les dispositions d'une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) en cohérence avec l'évolution du site de Montamets (modification des principes de voiries),
- Assouplir les dispositions de construction des bâtiments à destination de service public et d'intérêt collectif (construction d'une école),

CONSIDERANT que le projet de modification a été transmis aux Personnes Publiques Associées (PPA) en mars 2018 ainsi qu'à l'Association pour la protection des Sites Orgevalais qui en avait fait la demande :

- L'Etat a rendu un avis favorable sous réserve que 2 points de la modification soient supprimés car insuffisamment motivés au regard des enjeux environnementaux (création d'une aire d'accueil des gens du voyage) ou nécessitant une procédure de révision (réhabilitation du parc de la Brunetterie),

- Le Conseil Départemental des Yvelines a rendu un avis favorable avec des prescriptions quant à la desserte d'une future aire des gens du voyage,

- L'Association pour la protection des Sites Orgevalais dans son avis demandait que le périmètre de reconstruction du château de la Brunetterie soit réduit, que la problématique inondation soit mieux prise en compte et que la création d'une future aire des gens du voyage prenne mieux en compte l'intérêt écologique du site,

CONSIDERANT qu'il a été ensuite soumis à enquête publique du 2 mai au 2 juin 2018, que cette enquête publique a été menée par M. Jean Pierre-REDON, commissaire-enquêteur, que ce dernier a déposé son rapport d'enquête publique et ses conclusions motivées le 2 juillet 2018, et qu'il a émis un avis favorable avec réserves :

- Réduire l'emplacement réservé pour l'aménagement d'un terrain de sport.

- Corriger la rédaction des articles UA2 et UH2 du règlement.

- Corriger l'erreur matérielle concernant le Rû des russes dans la notice,

CONSIDERANT que ces réserves ont été prises en compte à la suite de l'enquête publique et les points concernant la réhabilitation du parc de la Brunetterie et la création d'une aire d'accueil des gens du voyage ont été supprimés du dossier,

CONSIDERANT que le 9 octobre 2018, le Conseil Municipal a rendu un avis favorable sur le projet de modification n°4 du PLU d'Orgeval,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITE,

110 POUR

00 CONTRE

07 ABSTENTION(S) : MONSIEUR CHARBIT Jean-Christophe, MADAME SENEE Ghislaine mandataire de MADAME COSTE Nathalie, MADAME GENEIX Monique mandataire de MADAME FUHRER-MOGUEROU Monique, MADAME GENEIX Monique, MONSIEUR MORIN Laurent, MONSIEUR NAUTH Cyril, MADAME SENEE Ghislaine

05 NE PREND (PRENNENT) PAS PART : MONSIEUR SPANGENBERG Frédéric, MONSIEUR ROULOT Eric, MONSIEUR OLIVE Karl, MADAME BARBIER Corinne, MONSIEUR LEMARIE Jean

ARTICLE 1 : APPROUVE la modification n°4 du PLU de la commune d'Orgeval ***(cf annexe)***,

ARTICLE 2 : DIT que la présente délibération fera l'objet d'un affichage réglementaire selon les dispositions des articles R. 153-20 et R. 153-21 du Code de l'Urbanisme : affichage pendant un mois au siège de la Communauté urbaine compétente et en mairie d'Orgeval et d'une mention dans un journal diffusé dans le département,

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs,

ARTICLE 4 : DIT que le PLU approuvé est tenu à la disposition du public en mairie d'Orgeval aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi qu'à la sous-préfecture,

ARTICLE 5 : DIT que la présente délibération est exécutoire à compter de sa transmission au Préfet et après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité.

Acte publié ou notifié le :

Transmis et reçu à la Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie, le :

Exécutoire le :

(Articles L. 2131-1 et L. 5211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Délai de recours : 2 mois à compter de la date de publication ou de notification
Voie de recours : Tribunal Administratif de Versailles

(Articles R.421-1 et R. 421-5 du Code de Justice Administrative).

POUR EXTRAIT CONFORME
Aubergenville, le 03 janvier 2019,

Le Président,

Communauté Urbaine Paris Seine & Oise

Philippe TAUTOU